



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°161/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**  
**Proposition de raccordement en triphasé du stade des Garçons  
ENEDIS**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**D'accepter** la proposition financière n°RA242AAJJH8QO601 de la société ENEDIS-DR Alpes – 11 rue Félix Esclangon – 38000 GRENOBLE, représentée par Monsieur Frédéric TROY – interlocuteur raccordement, pour le raccordement électrique du Stade des Garçons à Vif.

La puissance souscrite est de 72kVA, pour un montant de 21 309,12€ TTC (vingt et un mille trois-cent-neuf euros et douze centimes).

**De signer** la proposition financière n°RA242AAJJH8QO601 de la société ENEDIS-DR Alpes annexée à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **3 0 OCT. 2024**  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,

Guy GENET